

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 20 mars 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de la ville dans le quartier des Etats Unis à Lyon 8°, le conseil de communauté a approuvé, par délibération en date du 20 décembre 1993, une participation financière à la mission d'agent de développement. Les objectifs de cette mission visaient à assurer le fonctionnement du musée urbain Tony Garnier, à explorer les axes de développement futurs, à en planifier les phases et les modalités de mise en œuvre et à maintenir un dialogue permanent avec les habitants du quartier.

L'intérêt de cette mission réalisée par l'association Perspectives Tony Garnier s'est affirmé depuis 1994 ; en conséquence, il est proposé de la reconduire pour l'année 1997. Le coût total est fixé à 500 000 F et le financement serait le suivant :

- région Rhône-Alpes	30 000 F
- ville de Lyon	175 000 F
- communauté urbaine de Lyon	50 000 F
- OPAC du Grand Lyon	50 000 F
- association Perspectives Tony Garnier	195 000 F

**B - Propose** d'approuver la reconduction au titre de l'année 1997 ainsi que le versement d'une participation financière d'un montant de 50 000 F, de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'association Perspectives Tony Garnier et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Vu la délibération du précédent conseil en date du 20 décembre 1993 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la reconduction au titre de l'année 1997 ainsi que le versement d'une participation financière d'un montant de 50 000 F.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention à intervenir avec l'association Perspectives Tony Garnier.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1997 - compte 657 380 - fonction 66.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,